



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

## COMITÉ DU PROGRAMME

**Cent trentième session**

**22-26 mars 2021**

**Rapport de situation sur la suite donnée aux recommandations du Comité  
du Programme**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M<sup>me</sup> Jiani Tian  
Secrétaire du Comité du Programme  
Tél. +39 06570 53007  
Courriel: [Jiani.Tian@fao.org](mailto:Jiani.Tian@fao.org)

### RÉSUMÉ

- Le Comité, à sa cent vingt-cinquième session<sup>1</sup>, est convenu d'inscrire, parmi les points permanents à l'ordre du jour, le rapport intérimaire sur la mise en œuvre des recommandations du Comité du Programme et a proposé, à sa cent vingt-sixième session<sup>2</sup>, a proposé de faire figurer les dates d'exécution, lorsque cela est possible, et/ou un pourcentage du taux d'exécution, pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre.
- Le présent document rend compte des progrès accomplis en matière de mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité lors de sa précédente session. Il indique l'état d'avancement de la mise en œuvre au moyen d'un «feu tricolore» et présente les dates d'achèvement ou un pourcentage du taux d'application, le cas échéant.
- Le jeu de couleurs utilisé est le suivant:
  - **Achevé**
  - **En cours**
  - **Pas encore commencé**

### INDICATIONS QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité du Programme est invité à prendre note du rapport de situation sur la suite donnée aux recommandations du Comité du Programme.

### Projet d'avis

#### **Le Comité:**

- a pris note du point sur les recommandations du Comité du Programme non encore appliquées et attend avec intérêt de recevoir une mise à jour du document à sa prochaine session ordinaire.

<sup>1</sup> [CL 160/3 \(paragraphe 15, alinéa i\).](#)

<sup>2</sup> [CL 161/3 \(paragraphe 25, alinéa b\).](#)

### État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité du Programme

		État actuel	Dates d'achèvement ou pourcentage du taux d'application, le cas échéant	Observations
<b>QUESTIONS RELATIVES À LA PLANIFICATION ET AU PROGRAMME</b>				
<b>Grandes lignes du Cadre stratégique 2022-2031 et du Plan à moyen terme 2022-2025</b>				
1.	Le Comité <u>a prié</u> l'Organisation de préciser davantage la définition des «activités normatives». <u>RÉFÉRENCE</u> : CL 165/10, paragraphe 9, alinéa e.	●	Cent trentième session du Comité du Programme	Des précisions et des informations supplémentaires sur les activités normatives figurent dans le Cadre stratégique 2022-2031 (document C 2021/7), qui sera présenté au Comité du Programme, à sa cent trentième session.
2.	Le Comité <u>a demandé</u> que les Membres reçoivent des informations sur les publications phares de la FAO avant leur publication. <u>RÉFÉRENCE</u> : CL 165/10, paragraphe 9, alinéa f.	●	Cent trentième session du Comité du Programme	Les Membres seront dûment informés de la parution des publications phares de la FAO, à l'avance.
3.	Le Comité <u>a insisté</u> sur la nécessité d'une harmonisation complète avec le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, y compris concernant le rôle des coordonnateurs résidents, et a demandé que ce repositionnement soit mieux intégré dans le Cadre stratégique. <u>RÉFÉRENCE</u> : CL 165/10, paragraphe 9, alinéa o.	●	Cent trentième session du Comité du Programme	<p>La FAO participe activement au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement à tous les niveaux.</p> <p>Au niveau mondial, l'Organisation a désigné ses experts au sein des 11 équipes spéciales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, établies depuis septembre 2020, et a contribué à divers axes de travail prioritaires, notamment le financement des objectifs de développement durable (ODD), la programmation et les résultats conjoints, l'intégration des politiques, les modalités communes de fonctionnement et les interventions face à la covid-19.</p> <p>Au niveau régional, la FAO participe aux plateformes régionales de collaboration récemment mises en place, ainsi qu'aux coalitions thématiques pertinentes dans toutes les régions, et a participé à la mise au point du prochain cycle des forums régionaux sur le développement durable, en 2021.</p> <p>Au niveau des pays, l'Organisation a contribué aux 26 cadres de coopération du système des Nations Unies établis depuis 2018 sous la conduite des coordinateurs résidents et participe à la mise au point des 117 nouvelles stratégies relatives aux activités d'appui (89 pour cent de l'ensemble des stratégies au niveau des pays). En 2020, la FAO a été la cinquième entité la plus importante du système des Nations Unies s'agissant de la participation aux programmes conjoints des Nations Unies (participation à 119 d'entre eux).</p>
4.	Le Comité a rappelé qu'il était important de prendre en compte les conclusions des conférences régionales et des comités techniques lors du processus d'élaboration du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme et a dit attendre avec intérêt que les contributions futures des organes directeurs y soient intégrées et de recevoir des informations actualisées à sa prochaine session. <u>RÉFÉRENCE</u> : CL 165/10, paragraphe 9, alinéa p.	●	Cent trentième session du Comité du Programme	Les contributions des conférences régionales et les rapports disponibles des comités techniques ont été intégrés dans le Plan à moyen terme 2022-2025 (document C 2021/3), qui sera présenté au Comité du Programme, à sa cent trentième session.

		État actuel	Dates d'achèvement ou pourcentage du taux d'application, le cas échéant	Observations
5.	Consultation des Membres sur la définition des domaines prioritaires des programmes, le cadre de résultats et le Cadre stratégique. <u>RÉFÉRENCE</u> : CL 165/10, paragraphe 9, alinéas q et r.	●	Cent trentième session du Comité du Programme	Des consultations des Membres seront organisées au cours du premier trimestre 2021.
Renforcement de la gouvernance et du contrôle des cadres de programmation par pays (CPP) de la FAO				
6.	Le Comité a demandé des informations complémentaires sur les analyses communes de pays, en particulier sur les principes qui guident leur élaboration, leur mise en œuvre et la suite qui leur est donnée, s'est félicité de leur utilisation tout au long du processus pour valider les constatations et faire progresser la sensibilisation au Programme 2030 et a souligné qu'il convenait que les gouvernements participent à ces analyses. <u>RÉFÉRENCE</u> : CL 165/10, paragraphe 10, alinéa j.	●		En cours.
QUESTIONS DE FOND				
Initiative Main dans la main				
7.	Le Comité a demandé que l'Initiative Main dans la main soit élargie aux pays en développement à revenu intermédiaire et à revenu élevé pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. <u>RÉFÉRENCE</u> : CL 165/10, paragraphe 11, alinéa c.	●	Cent trentième session du Comité du Programme	Cette question est traitée dans le Rapport intérimaire sur l'Initiative Main dans la main (document CL 166/6), qui sera présenté au Comité du Programme, à sa cent trentième session.
8.	Le Comité a souligné qu'il était nécessaire de mettre au point des politiques de données transversales pour garantir la gouvernance, l'intégrité et la confidentialité des données, ainsi que les droits de propriété intellectuelle, et de respecter les normes et protocoles internationaux et a demandé à la FAO de faire rapport aux Membres à cet égard. <u>RÉFÉRENCE</u> : CL 165/10, paragraphe 11, alinéa k.	●	Cent trentième session du Comité du Programme	Des travaux ont été lancés, dans le but d'achever en 2021 l'élaboration d'une politique en la matière. Des informations actualisées seront présentées au Comité du Programme. à sa cent trentième session.
Cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques.				
9.	Le Comité a mis en évidence l'importance que revêtaient les questions liées aux applications et aux données numériques, notamment la gestion, la protection des données, les droits de propriété intellectuelle et la confidentialité, et a demandé que ces questions soient intégrées au plan d'action. <u>RÉFÉRENCE</u> : CL 165/10, paragraphe 16, alinéa c.	●		La mise en œuvre de cette recommandation sera lancée après l'examen et l'approbation par le Conseil de la FAO, à sa cent soixante-sixième session (avril 2021), du cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques et une fois créée cette dernière. S'agissant de la gestion, de la protection des données, des droits de propriété intellectuelle et de la confidentialité, des travaux ont été lancés, dans le but d'achever en 2021 l'élaboration d'une politique en la matière. Des informations

		État actuel	Dates d'achèvement ou pourcentage du taux d'application, le cas échéant	Observations
				actualisées seront présentées au Comité du Programme. à sa cent trentième session.
10.	Le Comité a demandé à la Plateforme d'élaborer, sur la base des pratiques recommandées ayant trait à l'alimentation et à l'agriculture numériques, un cadre qui sera étudié par les Membres lors des réunions des organes directeurs, une fois que le Conseil aura examiné le Cadre de référence. <u>RÉFÉRENCE</u> : CL 165/10, paragraphe 16, alinéa d.	●		La mise en œuvre de cette recommandation sera lancée après l'examen et l'approbation par le Conseil de la FAO, à sa cent soixante-sixième session (avril 2021), du cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques et une fois créée cette dernière.
<b>Protocole d'accord tripartite sur la résistance aux antimicrobiens</b>				
11.	Le Comité a demandé que les Membres soient consultés au sujet du plan d'action contre la résistance aux antimicrobiens et des indicateurs proposés sur la résistance aux antimicrobiens. <u>RÉFÉRENCES</u> : CL 165/10, paragraphes 25, alinéas b et c; CL 164/6 Rev.1, paragraphe 15, alinéas c, d, g et i.	●	40 pour cent	<p>Un soutien est constamment apporté aux pays en faveur du renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'action nationaux, au moyen de l'application des instruments de la FAO tels que l'outil d'évaluation de la surveillance nationale de l'antibiorésistance et des compétences des laboratoires (ATLASS) et l'approche progressive de gestion de la résistance aux antimicrobiens (RAM), ainsi que des directives sur la surveillance et les bonnes pratiques en matière de RAM et d'utilisation des agents antimicrobiens (UAM).</p> <p>Une proposition approuvée dans le cadre du Fonds fiduciaire multipartenaires pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens a permis d'allouer une partie des financements à la FAO pendant la période 2021-2022. L'accent y est mis sur l'intégration des données de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et de la FAO sur la RAM et l'UAM dans une plateforme unique, la plateforme du Système de surveillance intégrée tripartite de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'agents antimicrobiens (TISSA), et sur la mise au point de son interopérabilité avec les systèmes de données élaborés par les trois organisations.</p> <p>Les premiers fonds disponibles issus du TISSA ont permis de lancer les travaux consacrés à la mise au point de la plateforme de données de la FAO sur l'AMR et l'UAM dans l'alimentation et l'agriculture, conformément au calendrier proposé dans la proposition L'objectif est que la plateforme de données de la FAO soit compatible avec le Système de surveillance intégrée et puisse héberger les données des Membres sur la RAM et l'UAM dans l'alimentation et l'agriculture selon le calendrier d'exécution du projet TISSA du Fonds fiduciaire multipartenaires pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens (2021-2022).</p> <p>Les concertations sur le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025 et sur l'indicateur relatif à la RAM seront menées au moyen de contributions écrites, suivies d'une consultation de tous les Membres.</p>

		État actuel	Dates d'achèvement ou pourcentage du taux d'application, le cas échéant	Observations
<b>Travaux statistiques de la FAO</b>				
12.	Le Comité <u>s'est réjoui</u> d'obtenir, de la part de la Direction, l'assurance que la gouvernance des activités statistiques de la FAO serait améliorée de façon à renforcer le contrôle ainsi que la pertinence, la cohérence et la qualité de toutes les statistiques de l'Organisation, et <u>a dit attendre avec intérêt</u> d'examiner une proposition à ce sujet à sa cent trentième session. <u>RÉFÉRENCE</u> : CL 164/6 Rev.1 paragraphe 10, alinéa d.	●		Le Bureau du Statisticien en chef (OCS) et la Division de la statistique (ESS) ont rédigé un document portant sur les principales recommandations de l'évaluation 2019 des statistiques, qui sera présenté et communiqué aux Membres lors d'un séminaire informel prévu à cet effet, après la cent trentième session du Comité du Programme. Ce document comprend aussi une proposition relative à une gouvernance intégrée des données et des statistiques, qui vise à réunir dans une structure unique les activités consacrées aux sources de données nouvelles ou différentes (données géospatiales, mégadonnées, données administratives) et les activités sur les statistiques actuellement coordonnées par les Groupe de travail intergouvernemental sur les statistiques.
<b>QUESTIONS CONCERNANT LES ÉVALUATIONS</b>				
<b>Évaluation du Programme de coopération technique (PCT) de la FAO et réponse de la Direction</b>				
13.	Le Comité <u>a demandé</u> des analyses complémentaires sur la mise en œuvre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre du PCT. <u>RÉFÉRENCE</u> : CL 165/10, paragraphe 17, alinéa d.	●	Réunion conjointe de la cent-trentième session du Comité du Programme et de la cent-quatre-vingt-cinquième session du Comité financier, mars 2021	Ce thème est traité dans le document qui sera présenté à la Réunion conjointe, pour examen, en mars 2021.
14.	Le Comité <u>a salué</u> les progrès réalisés en vue d'améliorer la transparence et <u>a demandé</u> des précisions, notamment sur les critères utilisés pour répartir les fonds. <u>RÉFÉRENCE</u> : CL 165/10, paragraphe 17, alinéa e.	●	Réunion conjointe de la cent-trentième session du Comité du Programme et de la cent-quatre-vingt-cinquième session du Comité financier, mars 2021	Ce thème est traité dans le document qui sera présenté à la Réunion conjointe, pour examen, en mars 2021.
15.	Le Comité <u>a souligné qu'il fallait</u> mettre en place un système de suivi à l'échelle de l'Organisation et des mécanismes pour garantir l'assurance qualité des projets du PCT et rendre compte de l'efficacité de l'utilisation des fonds du PCT. <u>RÉFÉRENCE</u> : CL 165/10, paragraphe 17, alinéa f.	●	Réunion conjointe de la cent-trentième session du Comité du Programme et de la cent-quatre-vingt-cinquième session du Comité financier, mars 2021	Ce thème est traité dans le document qui sera présenté à la Réunion conjointe, pour examen, en mars 2021. Le Programme de coopération technique (PCT) est intégré dans les mécanismes de suivi et d'assurance qualité de l'Organisation par l'intermédiaire du Cadre de programmation par pays (CPP) et du cycle des projets, est évalué au moyen d'évaluations nationales et peut faire l'objet de vérifications au niveau des pays, au niveau régional et à l'échelle de l'Organisation. Au sein des bureaux régionaux, des agents chargés du PCT veillent en outre à la qualité de chaque proposition de projet avant toute allocation de ressources. Tous ces mécanismes sont constamment améliorés et on tirera parti des mesures prises dans le cadre de l'initiative visant à repenser le PCT.

		État actuel	Dates d'achèvement ou pourcentage du taux d'application, le cas échéant	Observations
16.	Le Comité noté qu'il convenait de réexaminer les pourcentages concernant la répartition des PCT entre les régions, conformément à la décision de la Conférence (rapport de la Conférence de la FAO, session extraordinaire, 2008, paragraphe 35, mesure 3.23), et <u>a recommandé</u> que la question soit de nouveau examinée lors de la prochaine session de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier. <u>RÉFÉRENCE</u> : CL 165/10, paragraphe 17, alinéa h.	●	Réunion conjointe de la cent-trentième session du Comité du Programme et de la cent-quatre-vingt-cinquième session du Comité financier, mars 2021	Ce thème est traité dans le document qui sera présenté à la Réunion conjointe, pour examen, en mars 2021.
17.	Consultation(s) des Membres sur les critères pertinents du PCT. <u>RÉFÉRENCE</u> : CL 165/10, paragraphe 17, alinéas i et j.	●	Réunion conjointe de la cent-trentième session du Comité du Programme et de la cent-quatre-vingt-cinquième session du Comité financier, mars 2021	Ce thème est traité dans le document qui sera présenté à la Réunion conjointe, pour examen, en mars 2021 et servira de base à la consultation ou les consultations des Membres.
18.	Le Comité <u>a demandé</u> à la Direction de rationaliser davantage le cycle et les procédures d'approbation des projets du PCT. <u>RÉFÉRENCE</u> : CL 165/10, paragraphe 17, alinéa l.	●	Réunion conjointe, novembre 2021.	L'évaluation du PCT a tenu compte des simplifications introduites depuis 2019 dans le processus d'approbation du PCT. Des mesures supplémentaires permettront de faire en sorte que les indications opérationnelles internes soient actualisées, rationalisées et plus efficaces, en tant qu'éléments de la refonte du processus PCT.
<b>Évaluations 2021-2023 – Plan de travail indicatif à évolution continue</b>				
19.	Le Comité a invité le Bureau de l'évaluation à intégrer dans la prochaine version du Plan de travail des propositions relatives à une évaluation de la suite donnée par la FAO à la résolution 7/2019 de la Conférence intitulée «Renforcement de l'intégration des approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie, dans les futures activités de planification de la FAO». <u>RÉFÉRENCE</u> : CL 165/10, paragraphe 20, alinéa a.	●	Cent trente et unième session du Comité du Programme	Le Bureau de l'évaluation intégrera l'évaluation dans la prochaine version du Plan de travail (automne 2021).

		État actuel	Dates d'achèvement ou pourcentage du taux d'application, le cas échéant	Observations
20.	Le Comité <u>a invité</u> le Bureau de l'évaluation à organiser des ateliers informels sur l'évaluation des activités à l'interface entre action humanitaire, développement et paix, l'évaluation en temps réel de l'intervention menée par la FAO contre le criquet pèlerin, l'évaluation de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), si les organes directeurs de cette dernière le demandent, l'évaluation de la stratégie relative au bassin du lac Tchad et l'évaluation du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes. <u>RÉFÉRENCE</u> : CL 165/10, paragraphe 20, alinéa b.	●		Une réunion informelle ouverte à tous les membres de la FAO est prévue le 5 mars 2021, afin de présenter: i) l'évaluation de la contribution de la FAO à l'interface entre action humanitaire, développement et paix; et ii) l'évaluation de la stratégie relative au bassin du lac Tchad.
<b>Évaluation de la stratégie de la FAO relative aux partenariats avec les organisations de la société civile et réponse de la Direction</b>				
21.	Le Comité <u>a invité</u> l'Organisation à intégrer les contributions des organisations de la société civile dans ses grands axes de travail et programmes grâce à des partenariats stratégiques programmatiques et à long terme. <u>RÉFÉRENCE</u> : CL 165/10, paragraphe 22, alinéa c.	●		Le nouveau Cadre stratégique proposé pour 2022-2030 repose sur une approche programmatique et met l'accent sur l'importance des partenariats porteurs de transformation, en tant que fonction essentielle pour réaliser les objectifs des programmes prioritaires. Des partenariats stratégiques à long terme avec les organisations de la société civile seront proposés dans le cadre de chaque programme prioritaire actuellement en cours d'élaboration.